

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Date de la convocation : le 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de Longeville-sur-la-Laines, sous la présidence de Christiane WELTI, le Maire.

Présents : Sylvaine CHARUEL, Graziella JUMEL, Marie-Hélène LARTILLIER, David LESEURRE, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Daniel MONNIER, Lise POTIER, Pascal RESIDORI, Nelly TESTU et Christiane WELTI.

Absents : Fabrice DOUET, Mireille GEORGET.

Absents excusés : Véronique COIGNART, Dominique GERBEAU, Bernard PASQUIER.

Absents excusés ayant donné procuration : Corinne LASALLE à Sylvaine CHARUEL et Jean-Jacques PETITPOISSON à Christiane WELTI.

Madame Sylvaine CHARUEL a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 30 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des voix.

Sommaire :

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire de la commune (DOB)

2025-013 Travaux sylvicoles 2025

2025-014 Remplacement de la pompe à chaleur de la salle des fêtes de Louze

2025-015 Pose de rambardes ou balises sur le pont de l'Héronne à Droyes

2025-016 Travaux de voirie à Droyes

Partie 1 : Amélioration des écoulements des eaux pluviales et aménagements des accotements rue de la Haye et rue des Vergers

2025-017 Travaux de voirie à Droyes

Partie 2 : Création d'un chemin d'accès et de traverse à un dépôt de matières végétales recyclables au lieu-dit « Haut des ruchers Nord »

2025-018 Travaux de réfection du lavoir de Puellémontier

2025-019 Travaux de réfection de la toiture de l'église de Longeville-sur-la-Laines

A la suite de la rencontre avec l'AMO du Département le 24 février, Mme le maire précise que les travaux qui ont lieu rue Voyeu le Singe à Longeville-sur-la-Laines ne sont pas terminés.

M. Pascal RESIDORI considère que la largeur de la route est inférieure à ce qu'elle était avant les travaux et craint que le passage des engins agricoles vienne détériorer rapidement le revêtement choisi.

Mme le maire lui assure que les dimensions de la route sont dans les normes préconisées, qu'elle est aussi large qu'avant avec, en plus, les bordures de caniveau en CC1. Ces bordures (plates) permettent à deux véhicules de se croiser.

Pour répondre à la question de M. RESIDORI lors du précédent conseil quant à l'absence d'un responsable voirie du conseil départemental durant ce chantier, le maire précise que le conseil départemental de la Haute-Marne a du mal à pourvoir ces postes de techniciens. De plus, une personne est monopolisée dans le sud du département suite aux fortes inondations de l'année dernière. Cependant, la visite était prévue en fin de chantier pour la réception de celui-ci.

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire de la commune (DOB)

Mme le maire remercie les élus et le comité « finance » pour le travail fourni pour la production du DOB.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de réaliser un DOB pour les communes de moins de 3500 habitants, les élus de la commune de Rives Dervoises ont choisi de se prêter à l'exercice depuis 2023. Cela permet une meilleure visibilité des différents postes budgétaires et un échange autour des choix à retenir.

Par rapport à 2023, il en ressort une bonne stabilité sur les différents postes. Les élus sont remerciés pour avoir géré avec rigueur les dépenses communales.

2025-013 Travaux sylvicoles 2025

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de dégagement de régénération, toilettage après exploitation et entretien de cloisonnements sur la parcelle 115.a dans le bois de Louze.

L'Entreprise de Travaux Forestiers PAUL a proposé un devis d'un montant de 2 707,20 € HT, soit 2 977,92 € TTC pour :

- Dégagement manuel de régénérations naturelles sur une surface de 4.23 hectares et cloisonnements sylvicoles sur 8,6 km sur la parcelle 115.a

Après délibération et vote à l'unanimité des voix du conseil municipal, celui-ci autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise de Travaux Forestiers PAUL concernant les travaux sur la parcelle 115.a et tous documents afférents à ce dossier.

2025-014 Remplacement de la pompe à chaleur de la salle des fêtes de Louze

Madame le Maire expose que la salle des fêtes de Louze rénovée depuis 2009 a pour chauffage principal une pompe à chaleur.

Cette pompe à chaleur cumule depuis novembre 2024 un dysfonctionnement partiel (mise en défaut par température inférieure à 5°) et une vétusté qui rend impossible sa réparation.

Au vu de l'utilisation fréquente de cette salle des fêtes, il convient de la rendre pleinement réutilisable en installant un nouvel appareil de chauffage.

La pompe à chaleur constitue à la fois un chauffage adapté à ce type de bâtiment et répondant aux exigences bas carbone. De plus, par rapport à l'ancienne, une pompe à chaleur de génération actuelle permettra de faire baisser la consommation d'électricité ainsi que la puissance de l'abonnement.

En conséquence Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour :

- faire procéder à la dépose de l'actuelle pompe à chaleur vétuste et à la pose d'une pompe à chaleur neuve pour la somme de 28 400 € HT, soit 34 080 € TTC.
- solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département de la Haute-Marne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis selon les conditions énoncées ci-dessus, à solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région, du Département de Haute-Marne et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Mme WELTI remercie M. Francis POTIER pour le prêt de 2 radiateurs qui sont utilisés à la salle des fêtes pour pallier la défaillance de la pompe à chaleur.

2025-015 Pose de rambardes ou balises sur le pont de l'Héronne à Droyes

Le maire informe le conseil municipal que le pont situé sur l'Héronne, rue Papillon à Droyes fait l'objet d'une surveillance particulière par la maire déléguée depuis 2022.

L'entreprise MAILLEFERT, compétente en matière d'ouvrages anciens en pierre a effectué une expertise uniquement visuelle (par bateau pour approcher au plus près les différents éléments composant le pont).

D'autre part, dans le cadre du "dispositif pont", ce pont a obtenu la note de 4, sur une échelle de 4. Ceci signifie que le pont supporte difficilement le passage de véhicules supérieurs à 3.5 tonnes.

Les travaux de réfection sont estimés à 200 000 € HT.

Devant la fragilité de l'ouvrage, un arrêté a été pris le 09/09/2023 (N° 2023049DR) pour interdire l'accès aux véhicules d'un poids supérieur à 3.5 T.

Pour rendre efficace cette interdiction, il est proposé de rétrécir la chaussée par la pose de rambardes ou de balises.

Le Maire demande au conseil l'autorisation de réaliser ces travaux à hauteur de 5 000 € HT maximum (un devis était chiffré à 3 995.80 € en mars 2023) et de solliciter les aides financières de l'Etat et du Département de la Haute-Marne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal autorise le maire à faire réaliser les travaux à hauteur de 5 000 € HT maximum, à solliciter les aides financières de l'Etat et du Département de la Haute-Marne et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2025-016 Travaux de voirie à Droyes

Partie 1 : Amélioration des écoulements des eaux pluviales et aménagements des accotements rue de la Haye et rue des Vergers

Rubrique 1 : Amélioration des écoulements des eaux pluviales par reprise et création d'avaloirs rue de la Haye.

Madame le Maire expose qu'en concertation avec le Pôle Technique de Joinville, constat mutuel a été fait d'un écoulement défaillant des eaux pluviales sur la partie de la rue de Haye à Droyes entre les rues de la Marchande et de la Chapelle, avec à la fois des eaux stagnantes sur la chaussée et des ruissellements dans les propriétés des riverains.

En conséquence, les travaux suivants sont à mener sur les accotements, propriété communale, sur la partie haute entre rue de la Marchande et rue du Jard : création de massifs béton pour chaque avaloir existant et création de quatre avaloirs pour la somme de 7 307,30 € HT.

Rubrique 2 : Amélioration des écoulements des eaux pluviales par pose de caniveaux et aménagements des accotements rue de la Haye

En conséquence, les travaux suivants sont à mener sur la partie basse entre rue du Jard et rue de la Chapelle : pose de bordures béton des deux côtés de la rue pour canaliser les eaux pluviales et finitions des accotements avec revêtement bicouche aux entrées d'habitations, gravillonnage et végétalisation des autres zones pour la somme de 66 924,83 € HT.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour engager la dépense totale de 74 232,13 € HT pour ces travaux sur la rue de la Haye et pour solliciter les aides financières du Conseil Département et du GIP Haute-Marne.

Rubrique 3 : Amélioration des écoulements des eaux pluviales par pose de caniveaux et aménagements des accotements de la rue des Vergers

Madame le Maire expose qu'après la réalisation de différents travaux en rive de la rue des Vergers (construction d'habitation) ou sur sa chaussée (pose d'un mat d'éclairage public), il convient de la remettre en état pour une circulation correcte des véhicules.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour engager la dépense de 4 502,50 € HT, soit 5 403,00€ TTC pour cette remise en état de la chaussée et des accotements de la rue des Vergers et pour solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Marne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal autorise le maire à signer les devis selon les conditions énoncées ci-dessus, à solliciter les aides financières du GIP, du Département de Haute-Marne et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2025-017 Travaux de voirie à Droyes Partie 2 : Création d'un chemin d'accès à un dépôt de matières végétales recyclables au lieu-dit « Haut des ruchers Nord »

Madame le Maire expose qu'à l'identique des dépôts déjà existants sur les communes déléguées de Puellémontier et Louze, l'équipe municipale souhaite aménager un dépôt de déchets ligneux recyclables (notamment broyat pour compostage ou couvert végétal), sur la commune déléguée de Droyes. Le terrain retenu se situe sur le domaine public communal au lieu-dit cadastral « Haut des ruchers Nord ».

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour engager la dépense de 6 480,00€ HT, soit 7 776,00€ TTC pour la création d'un chemin d'accès et de traversée du terrain retenu et pour solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Marne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal autorise le maire à engager la dépense de 6 480,00€ HT, soit 7 776,00€ TTC selon les conditions énoncées ci-dessus, à solliciter les aides financières du Département de Haute-Marne et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. Pascal RESIDORI tient à préciser qu'il faudra avertir le propriétaire de la parcelle qui jouxte celle du futur dépôt afin qu'il puisse élaguer ses arbres avant la pose du grillage.

Mme le maire indique que la commune a créé 3 dépôts de matières végétales sur Rives Dervoises ; seul Longeville-sur-la-Laines n'est pas pourvu car l'emplacement prévu est occupé par l'entreprise Michel en bail précaire.

2025-018 Travaux de réfection du lavoir de Puellémontier

Madame le Maire informe le conseil que Le lavoir à plancher mobile situé sur le chemin dit « des petits ponts » à Puellémontier situé sur la parcelle 411 C 385 « La Gravelle » d'une contenance de 46 m² a subi des dégâts importants au printemps 2024.

Lors des dernières crues, le plancher, désolidarisé de ses supports, s'est vrillé et a été endommagé.

L'ensemble du plancher est à reprendre. Les travaux sont estimés à 10 724,56 € HT

Les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2024 car l'incident est survenu trop tardivement par rapport au prévisionnel de dépenses.

Le maire demande au conseil l'autorisation de réaliser ces travaux en 2025 après accord des financeurs sollicités, à savoir la Région dans le cadre du « coup de pouce rural » et le Conseil départemental de la Haute-Marne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis selon les conditions énoncées ci-dessus, à solliciter les aides financières de la Région dans le cadre du dispositif « coup de pouce rural » et du Département de Haute-Marne et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2025-019 Travaux de réfection de la toiture de l'église de Longeville-sur-la-Laines

Le maire indique au conseil que la toiture de l'église de Longeville-sur-la-Laines présente à nouveau une dégradation nécessitant une intervention rapide.

Pour mémoire, des travaux ont déjà été réalisés en janvier 2023 pour un montant de 14 444 € HT.

Il s'agit aujourd'hui de travaux de reprise de charpente, de zinguerie et de couverture sur le croisillon sud côté chœur.

Le montant estimé par l'entreprise sollicitée s'élève à 9 713,25 € HT.

Le maire précise que, devant la fréquence des dégradations sur cette église, elle a demandé une estimation des travaux à réaliser à moyen terme sur l'ensemble de la toiture qui marque des signes de faiblesse. L'estimation s'élève à 70 000 € HT.

Il sera donc nécessaire, après réception de l'étude sanitaire des trois autres églises de Rives Dervoises, que l'équipe municipale se positionne sur les priorités en terme d'investissements à réaliser sur le patrimoine religieux de la commune. Dans cette attente, il est cependant relativement urgent d'intervenir sur le croisillon sud côté chœur car l'infiltration d'eau a déjà fait des dégâts.

Le maire demande au conseil l'autorisation de faire réaliser les travaux après accord des services instructeurs des aides publiques en cours de demande (Etat, Département, Région).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis d'un montant de 9 713,25 € HT, à solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région, du Département de Haute-Marne et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Mme le Maire précise que l'église de Longeville-sur-la-Laines va faire l'objet d'une demande de classement au titre des monuments historiques car c'est la seule qui n'est pas classée à Rives Dervoises et elle possède un intérêt patrimonial certain.

Remarques, informations et questions diverses

► Recensement de la population

Le recensement de la population est terminé. La commune de Rives Dervoises compte désormais 1298 habitants qui se répartissent comme suit :

- Puellemontier : 181 habitants
- Longeville-sur-la-Laines : 405 habitants
- Louze : 300 habitants
- Droyes : 412 habitants

La commune totalise 60 logements vacants sur les quatre communes historiques (5 à Puellemontier, 22 à Droyes, 19 à Longeville-sur-la-Laines et 14 à Louze), ce qui pourrait représenter une possibilité d'accroissement de la population dans les années à venir. Dans le cadre de son accompagnement en tant que « Village d'avenir », la commune bénéficie d'une étude menée par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) qui permettra de se positionner sur les moyens à mettre en œuvre pour encourager la reprise de logements anciens à rénover. De même, la création des 20 logements du Domaine des 4 Rivières qui seront disponibles à la location courant juillet devrait engendrer la venue de locataires actuellement extérieurs à notre commune.

Les quatre agents recenseurs ont effectué un bon travail, dans les temps impartis. Ils en sont remerciés. Leur indemnité sera versée fin mars.

► Marche pour le cancer

Dans le cadre du dispositif « Mars Bleu » la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CTPS) du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées organise une marche autour de l'Agglo contre le cancer du 22 au 29 mars prochain. Un élu de la commune de Wassy, et des marcheurs motivés, effectueront un parcours de 210 kms en 7 étapes pour venir à la rencontre des administrés pour échanger avec eux, notamment, les sensibiliser au dépistage, avec la présence de professionnels de la santé et également pour collecter des dons au profit de la Ligue contre le Cancer. Ils traverseront plus de 30 communes dont celles de Longeville-sur-la-Laines et Puellemontier, le mardi 25 mars. La commune déléguée de Droyes, quant à elle, les accueillera en fin de journée pour la nuit avant que les marcheurs ne repartent le lendemain matin en direction d'Eclaron.

► Triathlon

Les épreuves du Triathlon Openlakes Champagne emprunteront, à nouveau cette année, les routes de Rives Dervoises. Comme l'an passé, les organisateurs ont sollicité des élus et bénévoles de la commune afin d'assurer la sécurité sur certains tronçons de route, notamment à Droyes. Le parcours est semblable à celui de l'année dernière ; des bottes de paille seront disposées à certains endroits jugés à risques.

L'organisatrice de cet évènement sportif a également fait savoir qu'elle pourrait faire un don à hauteur de 200 € à une association qui souhaiterait s'investir localement dans l'organisation des épreuves.

► Domaine des 4 Rivières

Les travaux se poursuivent, l'école est quasiment terminée. Fin mars, le groupe scolaire sera réceptionné et fermé.

La publication d'un poste de coordinateur à temps partiel a été effectuée ainsi que celle du marché concernant la partie restauration avec une date butoir au 24 mars 2025.

Quant à la partie logement, les travaux avancent normalement et la réception des bâtiments se fera dans les temps prévus. Plusieurs demandes ont été enregistrées et 2 logements choisis sur plan sont déjà attribués.

La commune a conclu un partenariat avec le Crédit Agricole afin de cibler d'éventuels locataires, notamment aux alentours de Wassy, Joinville et Brienne-le-Château pour une communication privilégiée et un accueil sur le site en juin. Un article est également paru dans l'Est Eclair et en attente pour la Voix de la Haute-Marne.

Un reportage avec FR3 aura lieu lorsque les conditions météorologiques le permettront pour plus de praticité. Puissance TV sera également sollicité.

Afin d'élargir le dispositif de communication concernant le Domaine des 4 Rivières, une chaîne You Tube a été créée. Une publication a lieu tous les 10 jours au sujet du Domaine des 4 Rivières. Les premières publications sont partagées, c'est plutôt bon signe. Cette chaîne permettra également de communiquer sur les autres sujets concernant la commune, comme le festival de cinéma qui a lieu annuellement, la venue de la guinguette dans les communes déléguées, etc...

Afin que le domaine accentue son caractère intergénérationnel, il serait intéressant que de jeunes adultes viennent occuper des appartements, qu'ils soient étudiants ou déjà dans la vie active. Une communication ciblée sur cette catégorie d'âge est en cours d'élaboration par le comité participatif du Domaine qui se réunit régulièrement et est à l'origine de toutes ces avancées.

D'autres canaux de communication doivent être contactés afin de faire connaître l'existence du Domaine des 4 Rivières tels que l'Agence d'Attractivité de la Haute-Marne, basée à Chaumont et les différents CCAS des communes de l'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der & Vallées.

► Trame Verte et Bleue (TVB)

- La plantation des arbres fruitiers a déjà été effectuée, celle des autres essences aura lieu ultérieurement car le prestataire n'est pas le même.

- Une formation dispensée par la TVB concernant la taille des arbres aura lieu le samedi 22 mars prochain à Droyes.

- Un atelier de création de haies mortes est prévu cet été ; il s'agit de récupérer des branches pour en faire des haies sèches qui permettront de créer un abri pour la biodiversité : les oiseaux, les insectes et petits mammifères y trouveront refuge et nourriture. Les branches des peupliers qui seront coupés prochainement près du domaine pourront être utilisées à cet effet.

- une action de sensibilisation à la biodiversité aura lieu avec les agents du service technique, notamment avec des échanges avec les agents d'autres communes qui ont mis en place cette action.

➤ **La guinguette mobile**

La guinguette mobile, forte de son succès l'an passé, sera à nouveau à Rives Dervoises cette année.

Elle sera présente le jeudi 15 mai prochain à Longeville-sur-la-Laines, le 24 juillet à Puellémontier, le 24 août à Louze et le 7 septembre à Droyes.

➤ **Piégeage des frelons asiatiques**

Il est important de procéder dès maintenant au piégeage des frelons asiatiques car c'est au printemps que les femelles commencent à construire un nid. Un rappel de la « recette » artisanale pour fabriquer un piège sera notifié dans le prochain Rives Infos. De plus, la commune pourra éventuellement aider financièrement à la destruction des nids sur les parcelles privées.

➤ **Etude hydromorphologique de la Droye**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voire devrait restituer l'étude qui a été faite en avril prochain. Les conditions météorologiques, notamment les fortes pluies, ont perturbé le bon déroulement de cette étude qui a dû être prolongée pour obtenir des résultats significatifs.

A ce sujet, le maire propose aux conseillers de venir visiter les méandres à Longeville-sur-la-Laines avant un conseil pour observer les modifications réalisées depuis le début des travaux. La date du 26 juin est retenue pour cette visite ; rendez-vous à 19 H devant la mairie.

➤ **Elagage à Longeville-sur-La-Laines**

L'entreprise GARNIER a commencé les travaux d'élagage à la Marnière et continue demain. Un arrêté de circulation temporaire sera établi avec une interdiction de circulation à tous véhicules jusqu'au mardi 4 mars inclus de la rue de la Gare à partir du numéro 31 jusqu'au croisement avec la RD 170 ; une déviation sera mise en place par Boulancourt avec la signalisation appropriée.

➤ **Remplacements des buts du terrain de foot de Puellémontier**

L'entreprise qui a coupé les arbres à Puellémontier le long de la rivière a endommagé les buts du terrain de foot de Puellémontier lors de l'enlèvement des grumes. Elle devait procéder au remplacements des buts mais ne l'a pas encore fait. Un courrier lui sera adressé pour qu'elle procède au changement dans les plus brefs délais.

Cette entreprise devait venir à Longeville-sur-la-Laines, couper des peupliers qu'elle a acheté et payé, sur une parcelle communale qui jouxte une parcelle agricole avant que l'exploitant agricole procède à l'ensemencement. Elle n'est pas intervenue à temps et aujourd'hui la parcelle est semée ; il faudra donc attendre la fin de la saison.

➤ **Travaux rue des Vergers à Droyes**

Un administré demande des précisions sur les travaux qui seront effectués dans la rue des Vergers, notamment au sujet de la nature du revêtement.

↳ Un revêtement bicouche est prévu jusqu'au bout de la rue des vergers.

Un devis pour l'installation d'un second lampadaire est en cours.

Mme le maire demande à l'administré présent à quelle date il procédera à l'enlèvement des gabions qui sont déposés sur le domaine public.

↳ aucune date n'est proposée, ce sujet fera l'objet d'un échange hors conseil municipal.

Mme le maire précise que lorsque les travaux de réfection de la chaussée seront terminés, il serait dommage d'emprunter cette voie avec des engins agricoles.

↳ L'exploitant agricole présent précise qu'il ne passe pas avec des remorques et demande si la commune va prendre un arrêté de circulation en ce sens sur cette voie. Mme le maire répond qu'il ne sera pas nécessaire de prendre un arrêté si cette voie n'est utilisée que par des véhicules légers. Seuls trois riverains étant utilisateurs de cette rue, il ne devrait pas y avoir de problème particulier si chacun est raisonnable dans son usage.

➤ **Informations diverses**

M. le maire délégué de Longeville-sur-la-Laines déplore que les massifs qui viennent d'être créés en début de semaine devant l'église de Longeville-sur-la-Laines soient déjà dégradés.

Mme la maire déléguée de Droyes déplore également que la boîte à livres à Droyes soit de nouveau endommagée par le feu.

Les questions et informations étant épuisées, la séance est levée à 23 heures 10.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 3 avril 2025 à 20 heures à la salle des fêtes de Louze.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christiane WELTI

Sylvaine CHARUEL